

# MIEUX PRESCRIRE POUR PREVENIR L'ANTIBIORESISTANCE (EPP)



FORMAT

## 100% en ligne - EPP - Audit clinique

Votre formation intégralement en ligne : connectez-vous quand vous voulez et d'où vous voulez pendant 15 jours à compter de la date de début de session



DURÉE

4 heures



TARIF

350€

Prix TTC - TVA non applicable, exonération art. 261, 4-4° a du CGI

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser ses prescriptions d'antibiotiques par rapport aux recommandations de bonnes pratiques en vigueur
- Reprendre connaissance des recommandations de bonnes pratiques concernant les prescriptions antibiotiques
- Améliorer la pertinence des prescriptions antibiotiques (réduire les prescriptions inutiles / inappropriées)

## INTERVENANTE



**Dr Juliette ROCHEFORT**

- Docteur en chirurgie dentaire
- Chirurgien oral
- MCU-PH odontologie Université de Paris
- CES d'odontologie chirurgicale
- Diplôme d'Études Spécialisées en Chirurgie Buccale

## Résumé de la formation

### Le développement de la résistance aux antibiotiques largement lié à la surconsommation et au mésusage des antibiotiques constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique

On observe depuis 2011 une augmentation des prescriptions antibiotiques en odontologie, alors même qu'une part significative d'entre elles est considérée comme inutile ou inappropriée. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de renforcer la maîtrise des indications, de sécuriser la décision clinique, de systématiser la traçabilité des éléments justifiant la prescription et de développer une stratégie de prévention et de suivi permettant de limiter le recours aux antibiotiques lorsque ceux-ci ne sont pas justifiés.

Cette action d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) qui repose sur la méthode de l'audit clinique s'adresse aux chirurgiens-dentistes omnipraticiens concernés par la prescription d'antibiotiques à visée préventive (antibioprophylaxie) en pratique bucco-dentaire.

La démarche d'évaluation des pratiques est structurée en deux tours d'audit clinique : un premier tour pour analyser rétrospectivement ses pratiques sur un échantillon de dossiers patients à l'aide d'une grille standardisée, un second tour, réalisé selon les mêmes modalités après un délai de 3 mois pour évaluer l'impact des actions d'amélioration mises en œuvre au cabinet.

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

### Formation à destination des chirurgiens-dentistes :

- Libéraux
- Salariés en centres de santé
- Salariés des établissements de santé et /ou des établissements médico-sociaux

### Formation à destination des praticiens selon la spécialité :

- Omnipratique

## Modalités pratiques



### Plateforme de formation accessible 24/24

Pour une utilisation optimale de la plateforme, nous vous recommandons de vous y connecter depuis le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox (à jour). Nous préconisons également une connexion internet adéquate au suivi d'une formation en ligne.



### Inscriptions en ligne

[www.webdental-formation.com](http://www.webdental-formation.com) → S'inscrire



### Contact

- Tél. : 01 84 80 34 80 (du lundi au dimanche)
- Mail : [formation@webdental.fr](mailto:formation@webdental.fr)
- Formulaire en ligne : [www.webdental-formation.com/contact](http://www.webdental-formation.com/contact)

**Nous sommes à votre écoute. Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap**



01 76 31 10 80



[referenthandicap@webdental.fr](mailto:referenthandicap@webdental.fr)

## Prise en charge

Formation éligible à la prise en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien :

- soit libéral et / ou salarié d'un centre de santé conventionné exerçant en France métropolitaine ou dans les DOM,
- dispose du nombre d'heures nécessaire dans son crédit DPC (18 heures par an, à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)),
- soit inscrit à la formation auprès de Webdental Formation,
- soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC,
- suive l'intégralité du parcours de formation durant la session choisie.

## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Grille d'audit clinique à remplir
- Synthèses et bilans pédagogiques avec précaunisations d'actions à mettre en place

# Méthode et déroulé pédagogique

## ÉVALUATION

### Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 1er tour

Le praticien est invité à rechercher et analyser 10 de ses dossiers patients pour lesquels il a réalisé une prescription d'antibiotique. Il répond à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques. En fonction des résultats de cette première évaluation, il constate alors automatiquement les écarts constatés avec les recommandations, aussi bien

en termes de pratiques attendues que d'organisation de soins. Un plan d'action individualisé est ensuite adressé au praticien afin qu'il puisse mettre en œuvre des actions d'amélioration concrètes, réalisables, organisées dans le temps et suivies.

## Formation en pause durant 3 mois

Mise en œuvre au cabinet des actions d'amélioration identifiées

## ÉVALUATION

### Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 2e tour

3 mois après l'évaluation des pratiques professionnelles, le chirurgien-dentiste est invité à analyser les 10 derniers dossiers patients sur lesquels il a réalisé une prescription d'antibiotique

à partir des mêmes critères d'évaluation et des mêmes modalités que précédemment.

## Modalités de validation

Le parcours d'évaluation des pratiques professionnelles est validé lorsque le participant l'a suivi dans sa totalité.

Les certificats de fin de formation seront automatiquement envoyés puis stockés dans l'espace personnel Webdental Formation des participants ayant terminé leur formation.